



Championnat d'Europe Jeune Laser Radial DU 26 août au 1er septembre 2012 à Nieuwpoort, Belgique

Règlement de sélection

1. OBJECTIFS

Afin de placer la France au premier rang des nations sur les épreuves internationales en Laser Radial jeune, la FFVoile se donne pour 2012 sur ce Championnat d'Europe jeune Laser Radial de référence, les objectifs suivants :

Classement des nations : Dans les 5 premières Nations pour les filles et dans les 8 premières Nations pour les garçons.

Filles : Dans les 5 premières

Garçons : Dans les 8 premiers

2. ENCADREMENT DU CHAMPIONNAT

Il est composé de deux cadres de la FFVoile : Solenne BRAIN et un entraîneur des « Bleuets ».

3. SÉLECTIONS

Les sélections sont arrêtées par le Comité de Sélection de la FFVoile.

Ce Comité de Sélection est constitué par :

- Le Vice Président en charge de la Voile légère, Jean Pierre CHURET.
- Le Directeur Technique National, Philippe GOUARD.
- La Manager des « Bleuets », Solenne BRAIN.

Ce comité pourra faire appel à des experts si nécessaire.

Modalités

a- Règlement

1. Les prétendants à la sélection doivent être de nationalité française, licenciés FFVoile 2012 et nés en 1994 et plus.
2. Le nombre minimum et maximum de places attribuées est le suivant :
 - Nombre de places pour les filles : de 0 à 2 places
 - Nombre de places pour les garçons : de 0 à 3 places
3. Sélection directe par le Comité de Sélection :

A partir de la liste des coureurs sélectionnés par l'Association France Laser (conformément au règlement de sélection 2012), et dans le cadre du Dispositif National Permanent de la Détection, le Comité de Sélection sélectionne directement :

 - Nombre de Filles : de 0 à 2
 - Nombre de Garçons : de 0 à 3
 - Le règlement des sélections de l'Association France Laser est joint en annexe.



b- Composition de l'Equipe de France jeune Laser Radial 2012

Le Comité de Sélection validera la composition de l'Equipe de France jeune Laser Radial pour le « Championnat d'Europe jeune Laser Radial 2012 ». La liste des sélectionnés sera publiée par publication électronique sur le site de la FFVoile.

En cas de désistement, le comité de sélection désignera le remplaçant.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Comité de sélection pourra invalider la sélection et désigner un nouveau sélectionné.

Chaque coureur sélectionné devra être à jour de son suivi médical longitudinal.

Chaque coureur sélectionné autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ ou publicitaires.

4. LOGISTIQUE

Pour le « Championnat d'Europe Jeune Laser Radial 2012 » la FFVoile participera financièrement au déplacement et à l'hébergement des coureurs sélectionnés.

La FFVoile prend à sa charge les frais d'encadrement.

La FFVoile fournira à chaque coureur et entraîneur une tenue Equipe de France jeune

Chaque coureur mineur sélectionné devra fournir à la FFVoile une autorisation parentale (selon un modèle fourni par la FFVoile) et une autorisation de sortie du territoire national si celle-ci est exigée par la réglementation en vigueur.